

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2017

1- PERSONNEL

1-1 modification du temps de travail du poste d'adjoint technique – Délibération

Le Maire informe l'assemblée : suite à la réhabilitation des locaux de la mairie la surface des locaux à entretenir a augmenté, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé initialement le 28/06/2011 puis modifié le 29/04/2011 et le 22/07/2013 (2013-030) d'une durée de 7/35 heures par semaine à 7,48/35 heures par semaine (32,38 h par mois) à compter du 1^{er} décembre 2017. La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

☐ DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

1-2 Modification du tableau des emplois – Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 22/07/2013,

Considérant les modifications apportées à ce tableau depuis cette date,

☐ DECIDE la mise à jour du tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 1^{er} décembre 2017.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Service Administratif	effectifs	
Secrétaire de Mairie	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux Grade Rédacteur Principal 1ère classe
Service Technique		
Agent polyvalent	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux Grade adjoint technique territorial

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service Technique	effectifs	
Agent d'entretien des bâtiments publics	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux Grade adjoint technique territorial 7,48/35

2- INTERCOMMUNALITE

2-1 PLUi

Le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion publique sur le PLUi Est le mercredi 29 novembre à 18h30 à la salle polyvalente de Pont de Beauvoisin.

2-2 Chantiers jeunes

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place de l'opération 100 Chantiers jeunes par la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné en 2018. Une centaine de jeunes du Territoire qui auront auparavant fait acte de candidature seront retenus pour découvrir le monde du travail au sein des collectivités volontaires lors des vacances scolaires. Chaque jeune sera engagé pour un contrat de 20 heures réalisé sur une semaine.

La commune de Saint-Andras se porte volontaire pour accueillir un jeune du 9 au 13 juillet 2018.

Fabien TERRAZ sera le référent de ce projet.

2-3 CISP

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes a adressé un questionnaire à remplir sur l'état de la délinquance sur la commune. Il précise que la gendarmerie va lui donner les éléments de réponse nécessaires.

Vanessa ANSEL ROBIN rend compte de la réunion de la commission

2-4 Gens du voyage

Monsieur le Maire informe l'assemblée des projets et des conditions d'accueil sur le territoire.

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3.1 Réhabilitation de la mairie : avenant de travaux n°2 lot n°6 – délibération

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le Code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil Municipal n°2017-001 du 30/01/2017 relative à l'opération de réhabilitation de la mairie de Saint-Andras

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2014-021 du 07/04/2014 relative aux délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

☐ DECIDE de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de réhabilitation de la mairie de Saint-Andras.

Lot n°06 PLOMBERIE SANITAIRE

Attributaire : Entreprise : SARL Jean VEYRET- 65, Route de Lyon BP 43 St Didier le la Tour-38352 La Tour du Pin cedex

Montant du marché initial : 6 542,62 € HT

Avenant n°1 montant : - 1 718,38 € HT

Avenant n°2 montant : 397,50 € HT

Nouveau montant du marché : 5 221,74 € HT

Objet : adaptation des bâtis supports des WC suspendus pour passer sous les fenêtres et pose de 2 colliers coupe-feu en traversée de dalle

☐ AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

☐ DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017.

3.2 SEDI – travaux sur le réseau d'éclairage public – délibération

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux suivants, intitulés :

Collectivité : COMMUNE - Nom : SAINT-ONDRAS

Opération n° : 17-001-434 EP Route du Centre

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	14 800 €
- montant total des financements externes :	11 688 €
- participation aux frais du SEDI :	176 €
- contribution prévisionnelle aux investissements :	2 937 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif

- de la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

☐ PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- prix de revient prévisionnel : 14 800 €
- financements externes : 11 688 €
- participation prévisionnelle : 3 113 € (frais SEDI + contribution aux investissements)

☐ PREND ACTE de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de 176 €

☐ PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de 2937 €. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

3.3 SEDI – travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité - délibération

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux suivants, intitulés :

Collectivité : COMMUNE - Nom : SAINT-ONDRAS
Opération n° : 16-871-434 Enfouissement BT/ TEL Route du Centre

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 85 149 €
- montant total des financements externes : 85 149 €
- contribution prévisionnelle aux investissements : 0 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

☐ PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- prix de revient prévisionnel : 85 149 €
- financements externes : 85 149 €
- participation prévisionnelle : 0 € (contribution aux investissements)

☐ PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de 0 €. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

3.4 SEDI – travaux sur le réseau France Télécom - délibération

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux suivants, intitulés :

Collectivité : COMMUNE - Nom : SAINT-ONDRAS
Opération n° : 16-871-434 Enfouissement BT/ TEL Route du Centre

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 18 898 €
- montant total des financements externes : 4 663 €
- participation aux frais du SEDI : 1 228 €
- contribution prévisionnelle aux investissements : 13 007 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

☐ PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- prix de revient prévisionnel : 18 898 €
- financements externes : 4 663 €
- participation prévisionnelle : 14 235 € (frais SEDI + contribution aux investissements)

- ❑ PREND ACTE de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de 1 228 €
 - ❑ PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de 13 007 €. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.
- Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

Les travaux sont à prévoir pendant les vacances scolaires.

3.5 Devis travaux et matériel

Le Maire présente à l'Assemblée un devis concernant les travaux à réaliser dans le local commercial après la visite du bureau de contrôle électrique. Une partie des travaux sera prise en charge par le locataire, selon la législation en vigueur.

Il convient de prévoir le remplacement d'une porte de secours à la salle des fêtes (budget 2018).

4- DIVERS

Colis de Noël : 76 colis sont prévus dont 5 en maisons de retraite. Le contenu sera choisi le 5 décembre. La distribution est maintenue le samedi 23 décembre.

Vœux du Maire : la cérémonie des vœux du Maire est fixée au vendredi 12 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

Syndicat des eaux : Le Maire lit à l'Assemblée le courrier de réponse du syndicat des eaux à la demande d'explication sur la baisse de pression au robinet de certains habitants. La réponse ne satisfait pas les élus qui décident de comparer les données des contrôles antérieurs sur les poteaux incendie.

SMABB : Présentation du schéma de vocation des zones humides du Marais de Virieu.

Recettes : versement du fonds départemental de péréquation la taxe professionnelle (18 786 €) et d'une subvention du Département pour la restauration du Monument aux Morts (1 280 €).

Comptes-rendus de réunions :

- Denis ANDRÉ : Syndicat des Eaux
- Valérie GUINET : Conseil d'école, Sou des écoles

Agenda : Téléthon le 2 décembre, illuminations le 8 décembre

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 18 DECEMBRE 2017